Courrier des lecteurs

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): **- (2007)**

Heft 217-218

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

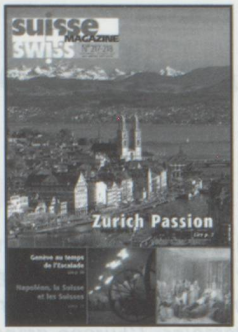

Fondé en 1955
Numéro 217-218
Septembre-Octobre 2007

Web
www.suissemagazine.com
redaction@suissemagazine.com

Rédaction
Directeur de la Publication : Philippe Alliaume
Comité de Rédaction : Alain-Jacques Czouz-Tornare, Juliette David, Michel Goumaz, Marco Itin, Jérôme Liniger, Henriette Nicolet, Martine Roesch.
Rédaction : Denis Auger.
Ont collaboré à ce numéro : Philippe Alliaume, Alain-Jacques Czouz-Tornare, Juliette David, Henriette Germain-Nicolet, Michel Goumaz, Marco Itin, Jérôme Liniger, Martine Roesch.

Rédaction du Suisse Magazine
100, rue Edouard Vaillant
92300 Levallois-Perret
Tél. : +33 (0)1 55 21 07 71
Fax : +33 (0)1 55 21 07 72

Abonnements
Bimestriel
Prix du numéro : 9 €
Abonnement 1 an : 47 €
Abonnement 2 ans : 84 €
Abonnement de soutien : 70 €
Étranger/Par Avion/Associations/... : nous consulter
Service abonnements de Suisse Magazine
NPAI Suisse Magazine
26 bis rue Kléber
93100 Montreuil
Tél. : 01 43 60 21 60

Photos
Couv, pp. 2, 7 à 10 : © Zurich Tourisme
Couv, pp. 2 et 16 : © Cie de 1602, Genève
p. 7 : © Michel Goumaz
p. 28 : © Dorothée Thébert
p. 32 : © ProLitteris, Zurich
Couv, pp. 2, 11 à 20, 28, 29 à 31 : DR.

Informations légales
Éditeur : Franco-Suisse de Publications Sàrl de Presse
Gérante : Juliette Alliaume
Associés : Juliette Alliaume et Philippe Alliaume
Siège Social : La Mérinerie - 37160 Buxeuil
Tél. : 06 09 17 77 04
Fax : +33 (0)1 55 21 07 72

Siren : 413 199 308 RCS Poitiers
Ape : 221E - TVAIC : FR16413199308
CPPAP N° 0407 K 81552 - ISSN N° 1274-7769
Dépôt Légal à Parution
© 1997-2007 FSP SARL
Membre de la fnps
La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation. Reproduction autorisée sous réserve de mentionner la source et d'adresser un justificatif au journal.
Réalisation : PANOPLY
Tél. : +33 (0)1 46 94 33 44
Impression : PANOPLY
54, avenue du Général Leclerc
92513 BOULOGNE CEDEX

Courrier des lecteurs

Suisse Magazine a publié dans son numéro 213/214 un article sur la marine suisse qu'après lecture, j'ai passé à mon voisin. Celui-ci a une connaissance étendue de tout ce qui concerne les bateaux, a des relations dans ce milieu et de plus possède une relativement importante collection de maquettes regroupant des navires de guerre mais également des bâtiments de la marine marchande. Il me taquine souvent à propos de la marine suisse et, après la lecture du magazine, il a ajouté : « *Vous êtes vraiment très en avance dans ce domaine, vous avez réussi à faire couler en 1943 un cargo qui n'existait pas encore puisqu'il n'est apparu, comme le prouve le dessin de sa coque, du château et de sa cheminée, que dans les années 50/60. Si ce bateau s'appelle vraiment le Maloja, ça doit être Maloja 3 ou 4. Le Maloja 2 coulé devait plutôt ressembler au Calenda photographié plus bas* ». Espérant que ces remarques vous seront utiles, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations les plus cordiales.

M. C., Paris.

P. S. : Pendant que j'y suis, page 26, on attribue à Nidwald les armoiries de Schaffhouse et Saint-Gall a deux rubriques, la première apparaissant hors de la logique alphabétique et encore ! L'écusson tessinois, bicolore, est monochrome. C'est tout pour aujourd'hui.

Le Suisse est-il un sans-papiers qui s'ignore ?

Un de nos lecteurs, M.de P de V, nous signale la façon cavalière dont il s'est fait recevoir au Crédit Lyonnais dont il est client depuis des années. On lui demande sa carte d'identité. Il présente sa carte d'identité suisse. Réponse de la caissière : « *qu'est-ce que c'est que ce machin ?* ». Il sort son passeport rouge à croix blanche « *Monsieur un passeport n'est pas une pièce d'identité* ». À la poste de la même ville, on lui a confirmé qu'il devait présenter une pièce émise par une autorité française. Quant au consulat, interrogé par le même lecteur, la réponse a été un... prudent silence.

Une autre de nos (re)lectrices, JD de B, s'est vu refuser l'entrée dans un casino Partouche avec sa carte d'identité suisse sous prétexte que « *les machines ne pouvaient pas la lire* ». Interrogé par nos soins, le directeur général du casino a très aimablement précisé que c'était un dysfonctionnement de son agent de sécurité, ou une mauvaise compréhension. Il a ajouté qu'avant l'accès aux machines à sous était libre, et celui aux tables de jeu soumis à physionomiste et droit de timbre, mais que depuis la mixité des entrées (banalisation des tables et machines), l'accès se faisait obligatoirement sur pièce d'identité. Les cartes françaises sont lues automatiquement par une machine, mais si on n'en possède pas, il est toujours possible d'entrer avec un permis de conduire ou une pièce d'identité « *de la communauté européenne ou de la Suisse* » a-t-il précisé. Et en hôtelier ayant le sens du service, il a proposé que notre lectrice lui signale son passage pour s'excuser auprès d'elle.

Anecdote toujours, je vote en France dans une commune dirigée par un ex-ami de la Suisse qui est l'un des deux membres du gouvernement « présumés innocents » comme on dit. Je m'amuse souvent à présenter ma carte d'identité suisse pour voter, et me délecte d'entendre les animateurs du bureau de vote s'interpeller ente eux. Une des dernières fois c'était « *dis donc, les Suisses votent aux législatives ?* » Réponse de l'autre membre du bureau : « *ben oui, bien sûr, ils sont dans la communauté européenne* ». Pour rappel, seuls les Français votent aux législatives et la Suisse n'est évidemment pas dans l'UE.

Pour redevenir sérieux, la production d'un document officiel d'identité, carte d'identité ou passeport suisse est tout à fait valable en France. Il s'agit de faire la preuve de son identité avec un document non contestable. Pour rappel également, un double national français et suisse n'est pas censé utiliser sa nationalité helvétique à l'encontre de la France, ni sa nationalité française à l'encontre de la Suisse. Par exemple, il ne bénéficie pas de la protection consulaire suisse en France.

Voilà une première réponse à ces deux questions. Gageons que Maître Itin nous fera prochainement un point plus précis et plus formel de la question.

3e réunion du Groupement franco-suisse des centraliens à la Maison des centraliens

Ce groupe international, animé par Alliaume (81) et Wiedmer (81) a organisé sa troisième réunion le 28 Juin à la Maison des centraliens. La séance a commencé par un bref rappel des nombreux liens entre l'École Centrale et la Suisse, parmi lesquels la création de Polytechnique Lausanne par Jules Marguet(1840) et le Suisse Perdonnet, professeur à Centrale, (voir *Centraliens* N° 568 pages 56-58), le réseau *Time* et la présence récente des écoles polytechniques fédérales dans *Manageurs.com*, et une mise en perspective des différences économiques et culturelles entre Suisse et France. Le thème du jour « S'installer en Suisse, mythes et réalités » fut ensuite traité dans différents axes par les invités du GFS, à savoir Fabrice Welsch, directeur du département prévoyance conseil de la Banque cantonale vaudoise (BCV), Alain Croisier, directeur adjoint département banque privée de la BCV, Maître Philippe Kenel, secrétaire général de l'ASREID (Association de Suisse romande des étrangers imposés selon la dépense). L'assistance fournie (environ 35 personnes ayant quasiment toutes utilisé l'inscription en ligne sur www.centraliens.net) a posé de nombreuses questions. Les échanges se sont poursuivis ensuite de façon plus informelle devant un buffet dînatoire, en présence des partenaires ayant permis la réalisation de cette manifestation et notamment :

www.suissemagazine.com +33 (0)1 55 21 07 71
www.ccsf.com +33 (0)1 48 01 80 15
www.bcv.ch +41 21 212 23 51

ainsi que :

Maître Itin, avocat aux barreaux de Paris et Zurich, itin@itin-law.com +33 (0)1 44 88 29 26
Maître Kenel, déjà cité, pkenel@pplex.ch. (+41) 79 250 63 34

Prochain projet du GFS-Centraliens, un meeting en Suisse à l'occasion d'un événement local.
N'hésitez pas à nous faire part de vos observations, attentes, intérêts, ... sur suisse@centraliens.net

Les documents de la conférence peuvent être demandés à suisse@centraliens.net ou à la rédaction